



CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

PROJET PÉDAGOGIQUE



© Can Stock Photo - csp0248957

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	page 3
I. LE CONTEXTE.....	4
II. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	5
III. L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS.....	7
IV. LE RÔLE DE CHACUN.....	9
V. LES RELATIONS.....	10
VI. LES POINTS NON-NEGOCIABLES.....	10
VII. L'ÉVALUATION.....	11
Les annexes.....	12

INTRODUCTION

Ce projet pédagogique découle du projet éducatif

de la Commune de LUMIO.

Les objectifs s'appuient essentiellement sur l'épanouissement de l'enfant,

répondre à son attente, favoriser son bien-être au sein d'une collectivité, susciter chez lui son autonomie et son éveil.

Tout en s'adaptant aux besoins essentiels de l'enfant, notamment :

- Physique - Intellectuel - Affectif – Social - Créatif

ainsi qu'à ses différents rythmes biologiques.

L'enfant doit pouvoir à son rythme, se développer,

s'épanouir au sein du centre de loisirs

l'enfant doit être acteur dans la vie du centre de loisirs.

I. LE CONTEXTE

Dans le cadre du projet éducatif de LUMIO, le centre de loisirs sans hébergement, organisé par la Commune de LUMIO, accueille les enfants de 3 ans à 11 ans dans l'école de LUMIO, le centre de loisirs fonctionne les mercredis, les petites vacances (Toussaint, Hiver, Pâques) et le mois de juillet.

Il est ouvert en priorité aux enfants de la commune

Les différents lieux de vie du centre de loisirs mis à notre disposition :

- une salle d'activité
- des sanitaires
- un réfectoire de restauration
- une espace vert
- une grande salle
- les équipements sportifs de la commune.

Les mini-camps et les séjours

En fonction des besoins exprimés et des possibilités, afin de permettre aux enfants de partir en vacances et de découvrir de nouveaux milieux, des mini-camps et des séjours pourront être organisés pendant les vacances de printemps et d'été.

Ils seront ouverts à une certaine tranche d'âge, en fonction des activités et destinations proposées.

L'équipe d'encadrement

Les dispositions relatives aux normes d'encadrement des mineurs en centres de loisirs à l'occasion des vacances scolaires sont fixées par le décret n°2002-883 du 3 mai 2002 (articles 12 à 22).

Les effectifs requis :

- Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs maximum
- Accueil de mineurs de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 mineurs maximum (50 % qualifiés, 30 % stagiaires, 20 % non qualifiés)

L'équipe est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint (si nécessaire), d'animateurs. Elle est constituée autour d'un projet commun et préparant ensemble le centre et les mini-camps ou séjours.

II. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

a) Développer la citoyenneté chez l'enfant en lui permettant de devenir acteur et de s'épanouir dans la vie du centre de loisirs.

Favoriser la participation des enfants dans ses activités et sa vie quotidienne.

- Impliquer l'enfant à la vie du centre.
- Mise en place d'affiches murales pour recueillir leurs souhaits et leurs idées.
- Laisser les enfants choisir leurs activités en élaborant un éventail de propositions et en mettant à leur disposition des ateliers libres.
- Etablir des critères d'évaluation sous forme ludique pour évaluer le ressenti de chaque enfant.
- Intégrer l'enfant au sein du groupe.
- Négocier et établir des règles de vie avec le groupe d'enfants en fixant des limites de sécurité, en s'attachant au respect mutuel, en coopérant et s'entraidant.
- Mise en place de forums de discussion.
- Instaurer un climat de confiance en étant présent, à l'écoute et à la disponibilité de chaque enfant.
- Amener l'enfant à agir seul dans ses activités et sa vie quotidienne.
- En proposant un aménagement de l'espace et un matériel adaptés à l'âge de l'enfant.
- En le laissant circuler et agir seul dans les ateliers avec la présence de l'adulte.
- En le sollicitant à mener seul, des actions de tous les jours (ex : s'habiller, se servir...), et mettre en œuvre progressivement les projets élaborés en commun.

<p>Favoriser le développement de l'enfant dans ses activités et sa vie quotidienne.</p>	<p>Promouvoir des activités culturelles, artistiques et sportives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer de nouvelles pratiques liées à l'art plastique, la musique, l'expression corporelle... permettant à l'enfant de développer sa créativité, sa motricité, son imaginaire, son ouverture d'esprit et sa curiosité... - Faire découvrir différentes disciplines (percussion, théâtre, judo...) et acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire. - Organiser des évènements, journées à thèmes, grands jeux (olympiades...), sorties à l'extérieur du centre de loisirs. - Organiser des rencontres, partages et échanges autour du jeu, dans la découverte et la création de jeux de société.
--	---

<p>b) Permettre aux familles de mieux s'impliquer dans la vie du centre de loisirs pour le bien-être de leur(s) enfant(s).</p>	
<p>Favoriser les temps d'accueil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les horaires d'ouverture et de fermeture du centre de loisirs, en fonction du rythme de sommeil de l'enfant et des parents qui travaillent. · En proposant un aménagement des horaires d'accueil échelonné (garderie). Le matin de 7 h 30 à 9 h, le soir de 17 h à 18 h 00. · Les animations du centre de 9 h à 17 h. - Accueillir chaque enfant et parent individuellement. · Mettre à disposition du matériel (jeux de construction, dessins, livres...) · Etre à l'écoute des familles, transmettre les informations sur la vie du centre. · Proposer des dégustations (pâtisserie, autres...) · Cahier d'émargement au départ des enfants. (pour la sécurité de chacun)
<p>Développer l'information en direction des familles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de documents ou panneaux d'affichage. .Distribuer les plannings et tracts .Projet pédagogique .Réalisations des travaux des enfants .Cahier d'information - distribuer un questionnaire individuel aux familles pour recueillir leurs attentes et disponibilité.

Associer les familles aux diverses manifestations.	<ul style="list-style-type: none"> - Associer certains parents aux sorties. - Inviter les familles à un spectacle préparé avec les enfants. - Participation aux fêtes (carnaval, goûter...) - Inviter les proches aux journées portes ouvertes et expositions de travaux.
---	---

III. L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Toutes les démarches d'inscription se font avec l'équipe de la direction. C'est l'occasion d'une première rencontre avec la famille à qui l'on communique le fonctionnement et les possibilités de s'investir dans la vie du centre. Il est important de faire connaître à la famille les personnes que leur enfant sera amené à côtoyer.

Documents administratifs à remplir lors de l'inscription d'un enfant :

- 1 dossier d'inscription
- 1 fiche sanitaire de liaison

Documents à fournir lors de l'inscription :

- La photocopie d'une licence sportive de l'année ou un certificat médical de non contre-indication.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

La journée est structurée, respectueuse des rythmes individuels des enfants, leur permettant de se repérer dans le temps, l'espace...

L'ACCUEIL

L'accueil de la garderie a lieu de 8 h 00 à 9 h. Un animateur ouvre les portes à 8 h 00.

L'accueil est déterminant pour la bonne suite de la journée. L'animateur doit donc mettre en place des espaces et accueillir chaque enfant individuellement. Il permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains.

L'enfant a la possibilité entre diverses activités de : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire ...

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre de loisirs. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société.

L'animateur est également disponible auprès des parents pour une information...

Le reste de l'équipe arrive à 8 h 30 pour accueillir tous les enfants.

Rassemblement : ce moment permet l'échange, le dialogue entre les enfants et les animateurs. (Sur la vie quotidienne, les règles de vie, émettre des souhaits et idées sur les activités).

Présentation du programme de la journée clôturée par des petits chants ou histoires.

LES ACTIVITES

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. Elle permet à l'enfant de se construire, d'apprendre à maîtriser l'environnement.

Les activités, adaptées à l'âge des enfants, doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre aux besoins des enfants avec la mise en place d'ateliers liés au développement des capacités motrices, intellectuelles, créatives, d'expression.

L'environnement proche du centre permet aussi la naissance d'activités.

Les domaines d'activités :

- le jeu sous ses différentes formes : jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de construction, ...
- les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques,...
- les activités de découvertes : sorties, visites de musées, cinéma, découverte de milieux, randonnées ...
- les activités physiques et sportives
- les activités spécifiques encadrées par des intervenants spécialisés.

Ces activités sont réalisées, dans la mesure du possible, en lien avec les établissements et associations du territoire : les centres nautique, le C.R.A.B XV, la Gym, les complexes sportifs

...

Elles utilisent les installations disponibles sur le territoire.

Prévoir un temps pour le rangement des matériels avec les enfants et un retour au calme afin de passer un repas serein.

LE REPAS

Le repas est un moment convivial qui réunit les enfants et les animateurs.

La salle de repas est aménagée en deux espaces : les moins de 6 ans (avec des petites tables) et les plus de 6 ans. Elle permet d'accueillir 50 enfants par service.

L'alimentation est de qualité et équilibrée. Les enfants participent au débarrassage de la table.

Le repas est un moment d'éducation à la santé : soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré. Les goûts des enfants sont respectés, tout en leur proposant de goûter aux différents plats.

TEMPS LIBRE – TEMPS DE REPOS

Le temps libre est une coupure dans la journée qui permet de se détendre pour mieux reprendre les activités. Il devra donc respecter la personnalité de chacun, calme ou active.

Un temps calme après le déjeuner et la possibilité pour l'enfant de se reposer à tout moment de la journée s'il en ressent le besoin.

RETOUR EN ACTIVITES

Différentes activités seront réparties sur les après-midis ; sorties, sports, manuelles, grands jeux, journées à thème.

LE GOUTER

Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et adultes de se réunir dans un climat convivial. Le goûter peut s'effectuer dans le réfectoire, dans la cour ou à l'extérieur du centre lors d'une sortie. Le moment du goûter peut permettre un échange de discussion afin de recueillir les souhaits et envies des enfants pour les journées à venir.

DEPART DES ENFANTS

A partir de 17 h, départ des enfants, l'animateur fait la liaison entre le centre de loisirs et la vie familiale.

Des petits ateliers libres, et jeux sont mis en place pour faciliter le départ des enfants.

IV. LE RÔLE DE CHACUN

LE DIRECTEUR

Il a pour fonctions :

- l'animation de l'équipe
- la gestion financière, matérielle et administrative
- les relations avec les différents partenaires
- les relations avec les familles
- la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Il a un statut de responsable vis à vis des autorités de tutelle.

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il met en œuvre le projet pédagogique et rend compte de son travail aux élus de la commune. Il doit veiller à ce que les objectifs soient en voie d'aboutir et à ce que les activités aillent dans cette direction.

Il doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments. Il doit permettre une cohésion au sein de l'équipe, en rendant un dialogue harmonieux entre animateurs.

LE DIRECTEUR ADJOINT. (selon besoins)

Il est titulaire au minimum du BAFD (ou équivalent). Il seconde le directeur dans ses différentes fonctions.

Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.

Il met en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe.

Il participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Il travaille en relation avec les différents membres de l'équipe de direction.

Il doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

LES ANIMATEURS DIPLOMES OU EN FORMATION.

C'est une équipe d'animateurs formés (titulaire ou stagiaire BAFA, BE, BEATEP, CAP petite enfance) en priorité.

Les animateurs sont formés ou sensibilisés à l'encadrement de jeunes enfants.

Ils ont pour fonctions :

- l'animation des différents moments de la journée
- l'accueil des enfants
- la préparation des activités, leur mise en place, le rangement

Ils sont garants de la sécurité physique, morale, matérielle et affective de chaque enfant.

Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont les référents de l'enfant, qu'il ne doivent pas montrer le mauvais exemple en ce qui concerne son attitude corporelle et verbale.

Ils doivent faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant, en s'adaptant à sa personnalité.

Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.

Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe.

Pour la mise en place d'activités spécifiques, le centre de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

L'animateur doit pouvoir encadrer des enfants et les accompagner vers des activités créatives.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Ils travaillent en relation avec les différents membres de l'équipe de direction.

L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments. (Combien d'enfant il a dans son groupe).

V. LES RELATIONS

LES RELATIONS ADULTES- ENFANTS

Basées sur un respect mutuel de chacun.

L'animateur doit se mettre à la hauteur des enfants pour discuter ou pour jouer, en leur expliquant simplement les choses et non en leur criant dessus.

Mise en place des règles de vie du centre en commun.

LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis. Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter le projet.

Nous développons également des rencontres régulières avec les familles :

- réunions d'information
- invitations à participer à des activités ou des sorties
- organisation de moments festifs.

Une permanence téléphonique est assurée par l'équipe de direction.

LES RELATIONS AVEC LE PERSONNEL TECHNIQUE

Le directeur doit tenter d'instaurer une entente agréable entre le personnel technique et l'équipe d'animation, basée sur un respect du travail de chacun.

Cette entente permet de susciter l'enthousiasme du personnel et donc d'assurer un travail efficace.

VI. LES POINTS NON-NEGOCIABLES

- L'animateur ne doit pas fumer en présence des enfants.
- L'animateur ne doit pas frapper un enfant ou l'humilier.
- L'animateur doit être assidu dans son travail : retard ou absence non justifiés seront sanctionnés.
- L'animateur doit adhérer au projet pédagogique.
- Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties mais non une distraction personnelle !!!

VII. L'ÉVALUATION

L'évaluation est l'outil de travail qui permet l'évolution du centre dans son fonctionnement et son développement qualitatif. Aussi, pour l'équipe de direction, il est nécessaire d'organiser :

- Des réunions de régulation avec les animateurs, durant chaque période de vacances
- Des bilans à la fin de chaque période de vacances avec les équipes de direction et d'animation
- Des temps d'échange avec les jeunes
- Des temps d'écoute et d'information des familles afin de connaître leurs attentes et de les associer aux projets

Ainsi l'évaluation ne se réduit pas à une procédure rigide, toute entière tournée vers une finalité unique de vérification du bon respect des règles administratives ou de la bonne gestion des moyens.

Elle a pour finalité d'alimenter la réflexion des animateurs et des intervenants, mais surtout de dégager la valeur des actions dans la perspective de les améliorer.

Il s'agira, pour l'équipe de s'interroger, notamment, sur :

- L'intérêt et le pourquoi de telle d'activité plus qu'une autre.
- De la pertinence des actions en fonction des objectifs.
- De la faisabilité et de l'adaptabilité des projets d'activités...

ANNEXE I :

FORMATION DES ANIMATEURS ET VALIDATION DES STAGES PRATIQUES BAFA

LA FORMATION DES ANIMATEURS

Objectifs de formation de l'équipe de direction:

- permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle tel que défini dans le projet pédagogique.
- pour consolider ses connaissances sur les jeunes enfants.
- pour faire le lien entre la théorie et la pratique.
- pour analyser sa pratique, pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- pour acquérir de nouvelles compétences techniques.
- moyens mis en place:

(Les critères de validation sont précisés en début de stage).

Chaque animateur rencontrera un membre de l'équipe de direction pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

La formation pourra prendre différents aspects : documentation, pratique d'activités, moment de travail autour d'un aspect du travail de l'animateur, aide à la prise de recul et à l'analyse de difficultés,...

LA VALIDATION DES STAGES PRATIQUES BAFA

Chaque animateur stagiaire BAFA rencontrera au moins une fois par semaine le directeur et l'adjoint référent au groupe d'âge pour faire le point sur la validation de son stage pratique.

La validation portera sur la préparation et le déroulement du séjour. La décision sera prise par l'équipe

de direction et s'appuiera sur les points suivants :

- sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants.
- sa capacité à participer au travail de l'équipe.
- sa capacité à assurer la sécurité affective et physique des enfants.
- sa capacité à gérer son rythme de vie.

Rappel: Un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.

ANNEXE II :

REPARTITION DES TACHES

Si chacun est garant du projet dans son ensemble, un certain nombre de fonctions sont donc réparties pour une plus grande efficacité :

Préparation :	
Projet pédagogique	Ensemble de l'équipe
Embauche: critères	Ensemble de l'équipe
Entretiens	Directeur
Réunion de préparation	Ensemble de l'équipe (+ animateurs)
Courrier aux familles	Ensemble de l'équipe
Réunions avec les enfants et les familles	Ensemble de l'équipe (+ animateurs)
Préparation avec la mairie	Directeur
Préparation avec la structure d'accueil (exemples : centre nautique, camping,...)	Directeur
Préparation du matériel pédagogique (exemples: bibliothèque, ludothèque, ...)	Directeur
Préparation pharmacie	Directeur

Pendant le centre et les mini-camps ou séjours:	
Pendant les mercredis et petites vacances : Suivi groupe des 3 ans à 6 ans Suivi groupe des 6 ans à 11 ans	2 animateurs pour 8 enfants 2 animateurs pour 12 enfants dont 1 directeur
Pendant le centre aéré d'été : Suivi groupe des 3 ans à 6 ans Suivi groupe des 6 ans à 11 ans	2 animateurs pour 8 enfants dont 1 directeur adjoint 2 animateurs pour 12 enfants dont 1 directeur
Pendant les mini-camps ou séjours : Suivi groupe des 8 ans à 17 ans	2 animateurs pour 12 enfants dont 1 directeur adjoint
Relations avec la structure d'accueil (exemples : centre nautique, camping,...)	Directeur
Relations avec les mairies	Directeur
Relations avec les administrations	Directeur
Le matériel	Directeur adjoint
Comptabilité	Directeur en lien avec la régie municipale
Soins + vérification trousse pharmacie	Animateurs
Relations corps médical	Directeur
Formation des animateurs	Ensemble de l'équipe
Formation des animateurs Suivi des animateurs stagiaires (validation)	Directeur + un membre de l'équipe référent au groupe d'âge

LE PROJET D'ANIMATION

Il détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs du projet pédagogique. Il regroupe plusieurs projets d'activités et se déroule sur une période longue. Il peut porter sur une animation précise comme sur un fonctionnement.

Il prend en compte :

- Le temps : durée et temps de préparation, durée du projet, l'échéancier.
- Le lieu : le ou les lieux de déroulement, le lieu de replis en cas d'imprévu.
- L'organisation : la sensibilisation, les animateurs concernés, la définition des rôles de chacun, les activités prévues et leurs contenus, le public visé, le matériel nécessaire, l'intitulé du projet.
- Les objectifs : ils découlent de ceux du projet pédagogique, quels sont –ils, pourquoi, comment les atteindre, sont –ils réalisables ?
- L'évaluation : elle peut être faite avec les enfants, avec l'équipe d'animation, quels sont les outils ?

Pour élaborer un projet d'activité, il faut définir :

- Le nom de l'activité.
- Le nombre d'enfants concernés.
- Le lieu/la durée.
- Le matériel.
- Les consignes à suivre.
- Les objectifs généraux.
- Les objectifs opérationnels.
- Les moyens mis en œuvre.
- L'analyse et anticipation.

L'activité n'est pas une fin en soi mais un moyen pédagogique pour atteindre les objectifs éducatifs fixés. Les activités sportives, adaptées à l'âge des jeunes, doivent être suffisamment variées et organisées de manière à répondre à leurs besoins.

Enfin, rappelons que, dans un accueil de loisirs, tout moment a une portée éducative, même s'il ne s'agit pas d'une activité formelle.

